

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
LE MERCREDI 1ER MAI 2019, À 18 H 30**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-127**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL AU 9192, RUE ROBERT-ARMOUR, SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 263 310 – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 avril 2019, le premier projet de résolution numéro PP-127, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mercredi 1er mai 2019 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment industriel au 9192, rue Robert-Armour, à l'angle de l'avenue J.J.-Joubert pour y exercer un usage de la classe d'usage « transport et distribution ».

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 537. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 397, 399, 404, 406, 536, 538, 539, 540, 541, 558, 560 et 593 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 23 avril 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: [www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)